



Retenues sur notes de frais

Par **seb**, le **02/03/2011** à **13:41**

Bonjour,

je suis dans une société ou je pose des systèmes d'alarme qui dépend du régime agricole. Pour mon travail je mange tous les jours à l'extérieur à des endroits différents. Ma société me rembourse sur note de frais mes repas jusqu'à un certain barème.

La comptabilité vient de sortir une note informant qu'elle allait faire des retenues sur notes de frais (resto, avance matériel, déplacement,...) pour régler les éventuelles sommes que l'organisme de location de voiture lui réclame lors de PV de stationnement (pv souvent majoré+ frais de gestion de l'organisme)

Est-ce légal ?

Merci